Académie de POITIERS Lycée du Bois d'Amour 9 rue de la Garenne 86034 POITIERS cedex

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du Conseil d'administration Jeudi 4 Avril 2024

Année scolaire : 2023/2024

Numéro de séance : 5

Date de transmission de la convocation aux membres : 21 mars 2024

convocation (oui/non): non

(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme Philips

Secrétaire de séance : Mme Liénart

Quorum (13 ou 16) : 16 Nombre de présents : 16

Ordre du jour

I – Approbation du P.V. du conseil d'administration du jeudi 8 février 2024 et de l'ordre du jour

II- Vie financière et matérielle

- Contrats et conventions
- Voyages scolaires
- Dons
- Compte financier 2023

III- Vie pédagogique

BTS Banque en apprentissage

IV – Questions diverses

| Qualité | | Titulaires | | Suppléants | | | | |
|-----------------------------|---|-------------------------------------|--------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|
| | | Nom - Prénom | P [¤] | A [¤] | E [¤] | Nom - Prénom | P [¤] | A [¤] |
| TION | Chef d'établissement | Mme Laurence Philips | Х | | | | | |
| | Proviseure- adjointe | Mme Aurélie Deblaize | Х | | | | | |
| IINIST | Gestionnaire | Mme Dominique Lamongie | Х | | | | | |
| ADM | C.P.E. | M. Thomas | | Х | Х | Mme Revolon | Х | |
| × | Représentants de la Région | M. Benoît Tirant Mme Vallois-Rouet | | X | | | | |
| LOCAL | Représentant de la Ville | M. Théo Saget | | Х | | | | |
| ELUS LOCAUX | Représentant du conseil communautaire | M. Joël Blaud | Х | | | | | |
| PERSONNALITES Q | UALIFIEES | M. Michel Gris | Х | | | | | |
| | Personnel D'enseignement | M. Nicolas Commagnac | Х | | | | | |
| ETABLISSEMENT | | Mme Christine Combes | | Х | Х | Mme Rondeau | Х | |
| SSEI | | Mme Laurence Manoir | Χ | | | | | |
| ABLI | | M. Marc Grillet | | Х | Х | M. Lars | Х | |
| | | Mme Catherine Lopes | | Х | Х | M. Lincio | Х | |
| DE L' | | Mme Valérie Meyer | Х | | | | | |
| LS | | Mme Sarah Rambeau | | Х | Х | | | |
| ONNE | Personnels Administratifs, | Mme Véronique Marilleau | | Х | Х | Mme Liénart | Х | |
| PERSONNE | Techniques, ouvriers, | Mme Véronique Berthelot | | Х | х | Mme Venien | х | |
| | Sociaux et de santé | M. James Frodeau | Χ | | | | | |
| | Parents d'élèves | Mme Kristell Lhuillier- Warck | | Х | Х | | | |
| PARENTS D' ELEVES et ELEVES | | M. Manuel Roulaud | | Х | | | | |
| | | Mme Karine Nativel | | Х | | | | |
| | | Mme Patricia Peyrelade | | Х | | | | |
| | | Mme Nathalie Papuchon | | Х | | | | |
| | Élèves | Mme Nouria Moy | | Х | Х | | | |
| | | Mme Maëlle Poirier | | Х | Х | | | |
| | | M. Alexandre Tribollet | | Х | Х | | | |
| | | Mme Charline Petiet | | Х | Х | | | |
| | | M. Leonardo Thomas | Х | | | | | |

I - Approbation du PV du conseil d'administration du 08/02/2024

Le procès-verbal du conseil d'administration du 8 Février 2024 et l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

La mobilité Erasmus + à Vienne (Autriche) du 02 au 09/04/24 doit être rajouté au PV du 08/02. La participation des familles de 250€/élève a été votée à l'unanimité.

II – Vie financière et matérielle

II.A – Compte financier 2023

A.1: la gestion

Mme Lamongie, agent comptable, présente le compte financier 2023.

C'est le compte rendu de l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 (année civile). Le budget prévisionnel a été présenté le 28 novembre 2022 Il a été modifié par décisions budgétaires modificatives en cours d'année.

Le résultat de l'exercice (charges nettes – recettes nettes) est négatif pour les services généraux (-31 310.62€); cependant, on constate une disparité entre ces services: le service activité pédagogique (AP) est excédentaire (14 719.06€) alors que les service Administration et logistique (ALO) est déficitaire

(- 46 029.68€). Le service d'hébergement et de restauration (SRH) est déficitaire (-20 426.62€). Le résultat global de l'exercice est donc déficitaire de -51 737.24€.

Il s'élève à -47 977.40€ car 3 759.84€ d'extourne (prévision de factures non parvenues) n'a pas été réalisé.

La dotation de fonctionnement a considérablement augmenté : 546 339€ (241 515 en 2022), soit +126%. La région a anticipé l'augmentation conséquente des fluides. L'exercice budgétaire reste cependant déficitaire.

AP : Activités pédagogiques

On constate que pour l'ensemble des 5 domaines, le « réalisé » est inférieur au « prévu ».

Pour le domaine « culture », le réalisé représente 52.50% du prévu. Ce domaine correspond notamment à la semaine culturelle et à l'intégration des secondes.

Pour le domaine « disciplines », le réalisé est de 89.83%. Ce domaine a bénéficié de subventions de la région (10 092.83) pour financer les manuels scolaires et du matériel de physique et SVT.

Pour l'enseignement technique, le réalisé est de 58.06% ; l'état a versé 2 143.48€ pour financer des frais de stages.

Pour le domaine « projets », le réalisé est de 85.86%.

Les « voyages » ont été réalisés à hauteur de 82.47% du budget prévu.

Le résultat de ce service est positif (14 719.06 €) puisque les dépenses nettes sont inférieures aux recettes nettes.

ALO: Administration et Logistique

On constate une sous consommation des crédits ouverts pour les domaines « communication », 77.49% et « viabilisation » (eau, gaz, électricité), 92.38%; Ce constat de sous consommation des crédits ouverts doit cependant être relativisé : en effet, un abondement par prélèvements sur le fonds de roulement de

60 000€ pour la viabilisation a été effectué en cours d'année sur ce domaine.

Les domaines « entretien » et « divers », sont en surconsommation par rapport aux crédits ouverts respectivement de 105.73% et 102.55%

Pour « l'entretien », 5 000[€] ont été prélevés sur fonds de roulement par décision budgétaire modificative (DBM) et ont été entièrement utilisés. Cela s'explique notamment par une augmentation conséquente du coût du papier.

Pour le domaine « divers », 11 600€ ont été prélevés sur fonds de roulement par DBM et ont été entièrement utilisés.

La consommation de gaz a très légèrement augmenté, mais le coût a explosé (augmentation de 640%) depuis le début de nouveau marché porté par la région au 1^{er} janvier 2023.

La consommation d'électricité est en baisse. Elle est égale à celle de 2020. Les efforts de l'ensemble de la communauté éducative ont porté leurs fruits : vigilance sur les lumières, les ordinateurs, etc... L'installation de capteurs et de leds a contribué à cette baisse. La région a prévu d'équiper également les salles de cours. La consommation devrait donc continuer de baisser.

La consommation en volume d'eau est stable. Le coût est stable également.

La viabilisation dans son ensemble fait l'objet cette année 2023 d'une augmentation exceptionnelle. En 2024, les coûts devraient baisser.

VE : Vie de l'élève

Le fonds social lycéen a été utilisé pour un montant de 3 319.50€ (aides aux voyages pour 16 élèves), le fonds social des cantines pour 5 914.72€ et le fonds social Régional pour 4 971.84€ (demi-pension et l'internat pour 18 élèves et aides exceptionnelles pour 5 élèves - permis de conduire, livres...).

SRH : Service de Restauration et d'Hébergement :

Ce service est en déficit sur l'exercice : - 20 426.62€.

132 136 repas ont été servis (105 465 en 2021 et 132 915 en 2022). Il est rappelé que chaque repas implique des charges de fonctionnement de 4,85 euros (4.78 € en 2022) et un coût « denrées » de 2,91 € (2.61€ en 2022). Ce coût est en augmentation pour la deuxième année consécutive. La tendance à l'augmentation observée ces dernières années se confirme et s'accélère.

8.15% des denrées servies sont BIO et de qualité et 16.34% sont des produits locaux.

Mme Lamongie précise qu'il est difficile d'atteindre les objectifs de la loi EGALIM (20% BIO et 30% local) car les producteurs locaux ne sont pas toujours en capacité de fournir les volumes attendus. Elle indique également qu'il faut rester vigilant sur l'équilibre financier du SRH.

<u>La taxe d'apprentissage</u> est très légèrement en baisse en 2023, mais reste d'un niveau très satisfaisant. Il a été encaissé 15 314.71€ et dépensé 13 152.94€.

Le reliquat pour 2023 est important : 24 351.48€.

Les voyages scolaires :

Huit voyages (Italie, Utrecht, Paris (1ères et BTS NDRC), Weimar Allemagne, surf Ile d'Oléron ont eu lieu, ainsi qu'un échange avec Marbourg pour un coût total de 81 411.58€.

Le taux de participation des familles est de 69.67%, soit en légère augmentation par rapport à 2022 (62.45%)

L'enveloppe budgétaire du dispositif ERASMUS + a permis la réalisation de plusieurs voyages :

Malaga ESPAGNE - DANEMARK - BERLIN - Gènes ITALIE - AUTRICHE - Vittoria ESPAGNE - Padoue ITALIE - FINLANDE.

Investissements de l'exercice :

Une subvention régionale a financé l'achat d'un lave-linge (3 822€) et d'un four mixte électrique (32 000€), soit un total de 35 822€.

A.2 : l'analyse financière

<u>Le Fonds De Roulement (FDR)</u> est en baisse pour l'exercice 2023 (- 46 739.39€), ce qui ramène le nombre de jours de FDR à 48 jours (76 en 2022). Cet indicateur prend en compte les charges courantes de l'exercice divisées par 360 pour établir le coût d'une « journée moyenne ». Il est capital puisqu'il est utilisé par la région dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Entre 45 et 60 jours, la dotation reste constante. Au-dessus de 60 jours, elle est écrêtée de 5%.

La structure de ce FDR reflète sa fragilité puisqu'il la part encaissée ne représente que 23.9%; en effet, on ne peut pas concrètement prélever sur une part non encaissée essentiellement constituée de créances (64.61% du FDR).

<u>Le besoin en fonds de roulement</u> est la différente entre la trésorerie et le FDR. Il est négatif (- 156 083.54€) car la trésorerie couvre très largement le FDR.

<u>La trésorerie</u> correspond à la somme des liquidités détenues par l'établissement dans ses comptes d'encaissement. Elle est en légère augmentation (11 737.29€), mais le nombre de jours de trésorerie est en baisse (81) par rapport à 2022 (103) en raison de la forte augmentation d'une journée de fonctionnement entre 2022 et 2023. Cependant, l'établissement n'a pas de problème de trésorerie.

<u>Le taux moyen de charge à payer</u> (TMCAP) mesure la part impayée des dépenses réalisées par l'établissement à la clôture de l'exercice. Il est en baisse (5.84% à 3.75%). Il est souvent généré par des sommes dues à la collectivité de rattachement (FRAR).

<u>Le taux de non recouvrement</u> (soit le pourcentage des créances non recouvrées au 31 décembre 2023) est stable entre 2022 et 2023 (13.11% à 12.79%). Ce taux peut apparaitre important ; cependant les prélèvements sont « lissés » sur l'année scolaire et une partie des frais de pension et demi-pension concernant le trimestre septembre-décembre est recouvrée sur l'exercice suivant. Ce taux de non recouvrement n'est plus que de 5.45% si on inclut ces avances.

<u>L'état du patrimoine</u> est en hausse en raison des investissements sur subventions de la région de l'exercice.

<u>L'état des créances</u> : les plus importantes sont celles sur les familles (83 184.75€). Cependant, l'établissement ne rencontre pas de difficultés de recouvrement.

L'état des dettes :

L'extourne (factures 2023 non parvenue au 31/12/23) et les prélèvements automatiques représentent plus de la majorité des dettes ; les reliquats de subventions Etat et Erasmus+ constituent également des dettes. L'établissement bénéficie d'un reliquat de crédits pour le fonds social à hauteur de 7 516.71€. Cela permettra d'accompagner les familles si besoin sur l'année 2024 comme cela a été fait depuis plusieurs années. Mme Philips souligne l'investissement de Mme Péguin, service intendance, qui accompagne les familles dans cette démarche.

<u>La partie « mobilisable » du FDR</u> est le FDR sans les stocks, les créances contentieuses et les cautions. Il représente 41 jours de fonctionnement (Pour mémoire, le FDR total est de 48 jours).

L'établissement devra donc se montrer vigilant et ne prélever qu'en cas de nécessité absolue.

Vote sur le compte financier réalisé :

Adoption du compte financier 2023

| <u>Vote</u> | |
|--------------|----|
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Pour : | 16 |
| | |

Affectation du résultat 2023

Le résultat est de - 47 977.40€ réparti de la façon suivante :

Services généraux : - 27 760.23€ SRH : - 20 217.17€

 Vote

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Pour :
 16

II B : Acte du CA relatif au calcul des consommations des logements de fonction en 2023

Mme Lamongie explique qu'étant donné l'augmentation excessive des tarifs du GAZ, imposée par le marché Région Nouvelle-Aquitaine (+640,95%) par rapport à l'année 2022, il convient, de manière exceptionnelle, d'appliquer une augmentation de 15% au tarif de gaz de 2022, pour le calcul des consommations de gaz 2023 des personnels logés. Ce taux de 15% correspond à l'indice INSEE constaté pour un foyer.

Mme Philips indique que les lycées de l'académie se heurtant à ce problème ont appliqué cette même augmentation forfaitaire.

 Vote

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Pour :
 16

II.B – Présentation pour information des subventions Région 2024

- 1 855€ soutien aux enseignements spécifiques
- 4 000€ Voyage dans les Pyrénées
- 6 183€ Fonds social Régional 1 semestre 2024
- 11 185€ Transport des élèves vers les installations sportives
- 625,98€ Abonnement Kiosque (NR et Centre Presse)
- Autres opérations votées :
- Reprise des sous-bassement pour cheminement des poubelles (130 000€ +70 000€ déjà votés)
- Remplacement du système de broyage des déchets (70 000€ + 80 000€ déjà votés)
- Reprise des sols des coursives (70 000€ + 100 000€ déjà votés)

Mme Philips remercie la nouvelle chargée d'opération de la Région, Mme Janot pour son engagement dans la reprise en main du suivi des travaux du lycée qui n'avaient vu aucun avancement significatif depuis 2018. Mme Janot accompagne l'établissement et sollicite activement les financements nécessaires.

Mme Philips évoque le problème de la chaleur au CDI. Une demande d'étude thermique a été faite auprès de la région. Les solutions sont difficiles à trouver, notamment en raison du droit de regard de l'architecte concepteur du lycée.

II.C - Sorties et voyages scolaires

• Diminution de coût du voyage à BORDEAUX de mai 2023, suite au bilan financier : **28,50€** par élève. Coût réel du voyage par élève 147,50€ au lieu de 176€

| <u>Vote</u> | |
|--------------|----|
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Pour : | 16 |
| | |

 Diminution de coût du voyage à AMSTERDAM de mars 2024, suite au bilan financier : 66€ par étudiant. Coût réel du voyage par étudiant 179€ au lieu de 245€

| <u>Vote</u> | |
|--------------|----|
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Pour : | 16 |
| | |

• Suite à la subvention du CFA de 1 432€ pour les élèves apprentis, un remboursement de 179€ par apprenti est proposé

| <u>Vote</u> | |
|--------------|----|
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Pour : | 16 |
| | |

• Pour information, Mme Lamongie expose le financement du Championnat de France UNSS du 2 au 5 avril 2024 : Budget du voyage 1 900€ : participation élèves 30€ (sans vote du CA puisque cette somme est versée à l'UNSS), l'UNSS 604€, Association sportive 30€ et le lycée 1 086€

II.C - Dons

Don FCPE de 1 500€ pour le voyage à Venise – Italie du 1 au 5 avril 2024 pour les élèves italiens LV2 et LV3

| <u>Vote</u> | |
|--------------|----|
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Pour: | 16 |
| | |

• Don de la MDL de **1 530,03**€ pour le voyage à Paris du 2 au 4 avril 2024 pour les élèves de terminales STMG.

| <u>Vote</u> | |
|--------------|----|
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Pour : | 16 |
| | |

• Don FCPE de **1 000,00€** pour le voyage à Bâle - Stuttgart du 7 au 12 avril 2024 pour les élèves de HDA Terminales

| <u>Vote</u> | |
|--------------|----|
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Pour : | 16 |
| | |

• Don FCPE de **1 800,00€** pour le voyage à Cologne du 8 au 12 avril 2024 pour les élèves de 1ères Germanistes.

| <u>Vote</u> | |
|--------------|----|
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Pour: | 16 |
| | |

 Don de la Mairie de Poitiers de 1 000€ pour l'échange Marbourg des 2 du 13 au 22 mars 2023 et du 29 avril au 8 mai 2023

| <u>Vote</u> | |
|--------------|----|
| Contre: | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Pour : | 16 |
| | |

Mme Philips remercie la FCPE qui permet grâce à son soutien la réalisation de nombreux projets.

II.D – Contrats et conventions

✓ Renouvellement du contrat de maintenance ARD (logiciel de suivi des passages au self et des entrées) : 2 994,26€ TTC pour l'année 2024

 Vote

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Pour :
 16

Avant de répondre aux questions diverses, Mme Philips informe les membres du CA :

- 1- La section d'excellence sportive (ancien « pôle handball ») n'existera plus. Elle pourrait être remplacée par une section sportive après accord des professeurs d'EPS et du comité de handball. Les 2 différences majeures entre ces formations sont le recrutement (tous les élèves peuvent y accéder, même s'ils ne pratiquent pas ce sport en club) et le volume horaire : il ne sera plus que de 3h par semaine. Une visio est prévu avec les inspecteurs concernés sur ce sujet.
- 2- Une section BTS Banque par apprentissage devrait voir le jour à la rentrée 2024. Elle pourrait accueillir entre 10 et 12 apprentis (recrutement hors parcours sup via l'école supérieure de la banque). Cette école apporterait les formateurs. Les matières générales pourraient être enseignées par des professeurs du lycée (hors VS). Le CFA académique et le rectorat ont validé le processus. Une convention est en cours d'élaboration.

III.- Questions diverses

Pourrait-on envisager d'agrandir et d'aménager la salle café des professeurs en supprimant le mur entre la salle café et l'ancien bureau de l'animateur culturel ?

Mme Philips répond que cela est faisable techniquement, mais nécessite un accord préalable de la région. L'installation d'un évier est possible puisqu'il existe déjà un point d'eau. Cela nécessite de trouver un nouveau lieu de stockage pour les manuels scolaires. Cela pourrait être une partie de la salle des professeurs qui serait alors réduite en superficie. Il faut cependant déterminer le financement, la réalisation (les OP de l'établissement sont en capacité de réaliser ces travaux) et le calendrier.

Le parking aux abords de l'établissement : Mme Philips informe M Blaud, représentant du grand Poitiers de la problématique du parking aux abords du gymnase. Des élèves ont été verbalisés à plusieurs reprises car leurs véhicules occupaient en partie les trottoirs pour optimiser l'espace de stationnement. Mme Philips a expliqué par mail la situation au service compétent de Grand Poitiers et a demandé à ce que soit étudié l'agrandissement de ce parking.

M. Blaud précise que le stationnement n'est pas de la compétence de Grand Poitiers. Il relaiera la demande.

Il apporte également une réponse à une question qui avait été posée relative au transport par Vitalis des élèves de l'établissement vers les lieux de pratiques sportives. Il s'avère que la législation ne permet plus le transport de groupe via des bus de ville en raison de l'absence de ceinture de sécurité dans ces bus.

La séance est levée à 19h10.